

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION** **du SAMEDI 13 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze et le samedi 13 décembre, à onze, le conseil municipal légalement convoqué le 08 décembre 2014, s'est réuni en séance publique sous la présidence du maire, Monsieur François ROUSSEL.

**PRESENTS : Monsieur François ROUSSEL, Madame Paulette SICRE DOYOTTE , Monsieur Serge FAURE, Madame Jeannine FRENTZEL, Madame Michèle LE GUEN, Monsieur Jean Philippe REMY, Monsieur Roger PETIT, Monsieur Jean Claude COUDERT Madame Arlette BELLINA,, Monsieur André MALBEC, Monsieur Jacques LARGE, Madame Christine ELIAS, Madame Karine BEUN, Madame Isabelle MORTET, Monsieur Franck DUPREUILH, Madame Laurence GAUSSEN, Monsieur Frédéric BESSE, Madame Géraldine JAHAN, Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN.**

**ABSENTS et EXCUSES : Monsieur Gérard PEGORIE, Monsieur Laurent DEVERLANGES, Madame Catherine MEREDIEU, Mademoiselle Dorothee RONTEIX, Monsieur Anthony GOREAU,**

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Madame Michèle LE GUEN a été élue secrétaire de séance.**

## **Ordre du Jour :**

### **Compte rendu des décisions dans le cadre de la délégation de compétences au maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)**

- avenant aux travaux d'assainissement
- résultat de l'appel d'offres pour les travaux de réindustrialisation du site Marbot à Planèze
- emprunt - choix de l'organisme prêteur et caractéristiques du prêt

### **Comptes et éléments financiers**

- I. Décisions modificatives sur le budget principal
- II. Actualisation des tarifs publics locaux (pour partie) et location atelier îlot «ex Marbot »
- III. Proposition de bail commercial pour la location du hall de presse

### **Délégation de service public**

- IV. Compte rendu de la procédure de délégation de service public pour l'affermage du camping – choix du délégataire et approbation du contrat
- V. Présentation des rapports annuels d'activité du SDE (syndicat départemental des énergies)

### **Projets**

- VI. Circuit de la Résistance (animation autour de la Vélo route voie verte)

### **Affaires diverses**

- VII - mise en application de l'obligation « fourrière » pour les animaux errants
- VIII – Nouvelle délibération sur les échanges de terrains dans le cadre de la vélo route voie verte
- IX – Création des comités communaux de feux et forêts (proposition de membres)
- XI - Création de la commission « subvention aux associations »

<b>Compte rendu des décisions dans le cadre de la délégation de compétences au maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)</b>
--

### **Travaux d'assainissement – 15<sup>ème</sup> tranche – Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise Laurière et Fils – Lagut – 24400 Saint Front de Pradoux**

Dans le cadre des travaux de pose d'un réseau d'eaux usées séparatif dans les secteurs de Gimel et de la Croix Blanche, diverses difficultés techniques ont été rencontrées :

- du fait de la découverte de la présence importante de tuyaux en amiante aussi bien sur le réseau de collecte principal que sur certains branchements, des dispositions et des précautions spécifiques

liées à ce matériau dangereux pour les travailleurs et les populations ont du être prises conformément à la nouvelle réglementation en vigueur,

- du fait de mauvais raccordement de bon nombre d'habitations a nécessité la mise en œuvre de travaux supplémentaires afin de mettre en cohérence les raccordements des particuliers avec les réseaux séparatifs stricts dans ces secteurs
- du fait que le cheminement de la conduite de refoulement du poste de relèvement de Gimel n'était pas conforme au tracé prévisible, une dépose et repose de cette conduite se sont avérées indispensables sur certaines portions.

Ces travaux au caractère imprévisible ont engendré un surcoût de 112 017 €, ayant pour effet de porter le montant du marché initial de 616 684 € à 728 701 € HT

### Réindustrialisation du site « ex MARBOT » - résultats de la consultation pour la réalisation des travaux – attribution des lots

Gros-œuvre Dallage	<u>S.O.L.S./</u> 12 Avenue de la Libération - 87350 PANAZOL	33994 €	
Menuiseries aluminium / serrurerie	<u>MONTBOYER METAL</u> Chez Rillat - 16 620 MONTBOYER	54020 €	
Cloisons / menuiseries / plafonds	<u>JUILLET Bernard</u> 173 / 175 Route d'Angoulême - 24000 PERIGUEUX	49924 €	
Electricite	<u>FOURLOUBEY Franck</u> 13 Rue de la Libération - 24190 NEUVIC SUR L'ISLE	17814 €	
Plomberie / cvc	<u>AUDEBERT Fils</u> La Gare - Route de St Germain - 24190 NEUVIC SUR L'ISLE	24167 €	
Carrelage	<u>MATHIEU et CIE</u> 6 BIS Boulevard de l'Industrie - 24430 MARSAC SUR L'ISLE	10255 €	
Peinture	<u>JOUBERT JOEL</u> Rond Point A89 - « Les Pièces Longues » - 24400 SOURZAC	7149 €	
<b>Total Travaux</b>		<b>197323 €</b>	<b>197 323 €</b>
Maitrise d'œuvre	<u>Monsieur Jean Pierre GAROT</u> 34 bis rue de Tivoli – BP 40 055 - 17130 Montendre	11840 €	
Mission coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé)	<u>Madame Hélène GAROT</u> 27 rue de la Rogère - 17130 Montendre	1800 €	
<b>Total honoraires</b>		<b>15800 €</b>	<b>15 800 €</b>
<b><u>TOTAL HT</u></b>			<b>210 963 €</b>

### Emprunt de 520 000 € - Choix de l'organisme prêteur

Après examen des offres de prêt présentées par les organismes consultés, - Caisse d'Epargne, crédit Mutuel, Crédit Agricole et La Banque Postale - décision a été prise de réaliser l'emprunt auprès de la Banque Postale, qui a présenté le taux le plus intéressant.

Cet emprunt a été réalisé aux conditions suivantes,

Montant emprunté	520 000 €
durée	180 mois – 15 ans
Taux	2,17 %
Périodicité	trimestrielle
Date du versement	15 décembre 2014
Montant total des intérêts	86416,63
Frais de dossier	1040 €
Montant de l'annuité	34698 €

### 2014 – 13/12 - I – Décisions modificatives sur le budget principal

Des décisions modificatives sont à prendre pour financer des dépenses supplémentaires sur certaines opérations d'investissement et certains articles de fonctionnement :

Opération - Article s	Augmentation Crédits	Diminution e crédits
2041582 – opération 91 – fonction 814 - Réseaux d'électrification <i>Enfouissement 2013 du réseau d'éclairage public rte de St Astier</i> <i>Eclairage public parking espace du gymnase</i>	+ 17 970,00 + 14 730,00	
2111 – opération 55 – fonction 020 - acquisition de terrains (durieux)	+ 6 575,00	
2188 – opération 11 – fonction 412 - stade de Planèze		- 1 960,00
21318 – opération 16 – fonction 020 - Site MARBOT		- 32 700,00
2188 – opération 66- fonction 026 – cimetière colombarium		- 4 615,00
Total	+ 39 275,00	- 39 275,00
Chapitre 011 – fonction 020 – article 60612 – énergie	+ 13 000,00	
Chapitre 012 – fonction 020 – article 64111 – rémunération personnel titulaire		- 13000,00
<b>Une recette supplémentaire d'investissement encaissée au titre du FCTVA d'un montant de 94 595 € permet de compenser le prélèvement opéré sur les attributions de compensation part investissement pour financer les dépenses supplémentaires d'investissement (CM et DM n° 1, 2, 3, du 06 septembre). Les modifications suivantes sont donc apportées au budget 2014 :</b>		
<b>Investissement</b>		
Recette - 021 Virement de la section de fonctionnement – fonction 01		- 92 500,00
Recette - 10222 – fonds de compensation de la TVA – FCTVA – fonction 020		+ 92 500,00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépense – 023 virement à la section d'investissement – fonction 01		- 92 500,00
Dépense - 73921 – attributions de compensation – fonction 01		+ 92 500,00

**2014 – 13/12 - II – Actualisation des tarifs publics locaux (pour partie) et location atelier îlot «ex Marbot »**

DESIGNATION		tarif
CIMETIERE	Vente de terrain cimetière le m <sup>2</sup> : trentenaire	125,00
	Case de columbarium	640,00
MARCHE	Le ml d'emplacement	MI 0,25
	Droit minimum de perception – 2 ml	1.70
	Camions spéciaux de vente – outillage, linge, vaisselle	32,00
	Branchement électrique	2,15
SALLE rue Arnaud Yvan de Laporte	Sans les cuisines	90,00
	Avec les cuisines	130,00
	Caution exigée pour toute utilisation (gratuite ou non)	600,00
Divers	Garages de la rue Arnaud Daniel (mensuel)	31,00
DESIGNATION		tarif
Centre Multimédia	<b><u>Accès à la salle informatique et prestations</u></b>	
	<b>1) Séances d'initiation informatique, thématiques et/ou accès libre</b>	
	- Habitants de la commune...Forfait 10 séances d'1h30	13.00 €
	- Habitants hors commune.....	26.00 €
	- Estivants en résidence sur la commune de Neuvic 1 séance d'1h30	1.40 €
	- Estivants en résidence hors de la commune de Neuvic (1 séance d'1h30)	2.80 €
	<b>2) Impression de documents</b>	
a) Travail réalisé sur les logiciels bureautiques mis à disposition lors des	La feuille format A4, noir/blanc couleur – texte couleur - image	0.20 € 0.30 € 0.40 €

<b>séances d'initiation, thématiques</b> <i>Payant à partir du 6<sup>ème</sup> exemplaire noir/blanc et du 3<sup>ème</sup> couleur</i>	<u>La feuille format A3, noir/blanc</u> couleur – texte couleur - image	0.20 € 0.60 € 0.80 €
	<u>La feuille format A2, noir/blanc</u> couleur – texte couleur - image	1.00 € 2.10 € 3.40 €
<b>b) Impression de documents à partir d'Internet</b> <b>c) Impression de documents à partir de la PAO</b> <i>Payant dès la 1<sup>ère</sup> impression</i>	<b>La feuille format A1, noir/blanc</b> couleur – texte couleur – image	2,00 € 3,00 € 4.50 €

**- de fixer ainsi qu'il suit le tarif de location du bâtiment en cours d'aménagement sur le site « ex Marbot »**

Compte tenu du montant des travaux et des intérêts des emprunts contractés pour leur financement, il est proposé un loyer mensuel de 1000 € ;

Le point de départ de la location est fixé au 01 février 2015 – le paiement du loyer pour les 6 premiers mois d'occupation, est différé et lissé sur les douze mois suivants :

- Période du 01 août 2015 au 31 juillet 2016 : 1500 € mensuels
- Période du 01 août 2016 et suivant : 1000 € mensuels

**2014 – 13/12 - III – Proposition de bail commercial pour la location du hall de presse**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune possède un immeuble 2 rue du docteur Léger à Neuvic, cadastré section AM 650 , abritant en rez de chaussée le commerce hall de presse et à l'étage un logement.

La SAS FICOPTRAIT, représentée par Madame Marie COPPENS née COTRAIT est locataire et exploitante du commerce depuis le 20 novembre 2010, par convention précaire et a sollicité la commune pour poursuivre son activité dans le cadre d'un bail commercial à intervenir avec la commune.

Consulté sur ce projet, le service du domaine a estimé le loyer mensuel du commerce à la somme de 380 € HT et hors charges.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré,

- décide de consentir à la SAS FICOPTRAIT, représentée par Madame Marie COPPENS née COTRAIT un bail commercial 3, 6, 9 années, pour la location d'une partie de cet immeuble à usage de commerce comprenant

- *un local d'une superficie de 43 m<sup>2</sup> environ entièrement agencée d'un mobilier adapté à un commerce de presse, accessible par une entrée directe sur la place des Sabotiers, pourvu d'une alimentation en eau et en électricité, d'une chauffage-climatisation : la liste du mobilier est annexée à la présente convention.*

- *une surface d'environ 10 m<sup>2</sup> répartie entre un local sanitaire avec cuvette WC et lavabo, alimenté en eau chaude et froide, un local de rangement et un dégagement,*

- *des dépendances pour une surface approximative de 45 m<sup>2</sup>.*

- de fixer le loyer mensuel du commerce à la somme de 380 € HT hors charges, révisable par période triennale

- de fixer le point de départ de cette location au 01 février 2015, sous réserve pour la SAS FICOPTRAIT, d'être à jour de ses loyers et charges résultants de la convention précaire précédemment établie avec la commune et de produire l'attestation d'assurance RC et risques locatifs pour les locaux occupés.

- autorise le maire à passer et à signer un bail commercial, avec la SAS FICOPTRAIT,

**2014 – 13/12 - IV – Compte rendu de la procédure de délégation de service public pour l'affermage du camping – choix du délégataire et approbation du contrat**

Le Maire expose,

Par délibération du 26 décembre 2013, le conseil municipal a décidé de renouveler l'affermage du camping, et de repartir pour une nouvelle délégation pour trois ou cinq années.

Une consultation, appel à candidatures, a été lancée dans les formes prévues par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, le 04 juillet 2014.

La commission de délégation de service public instituée à cet effet a réceptionné les candidatures le 5 août 2014 et a procédé à l'examen des candidatures le 07 août 2014.

Sur les 11 candidatures présentées, la commission après examen des garanties professionnelles et financières et de l'aptitude à assurer la continuité du service public, a retenu sept candidatures,

- Entreprise FRERY - 91 Rue des Etats-Unis - 36000 Châteauroux
- Monsieur et Madame Philippe et Michèle MONNIER - 7 rue de la Traconne Lieu-dit Bonsac – 77560 BEAUCHERY SAINT MARTIN
- SARL AQUADIS LOISIRS - 2 chemin de la Rivière - 58700 Sichamps
- Monsieur Dominique LECEA - SARL SOGEVAL - 23 rue Jean Claret - 63000 Clermont Ferrand
- Monsieur Alexandre CHARLOT - SARL AQUALEX CAMPING - Domaine du Lac de Néguenou - 47360 Prayssas
- Monsieur et Madame Joël BUREAU - 10 rue du Pontet - 48200 Saint Chély d'Apcher
- Monsieur Fabien GAILLARD - Au Pommier - 24700 Saint Rémy

Le projet de cahier des charges pour l'exploitation du camping leur a été transmis le 19 août 2014

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 15 septembre 2014 : l'offre devait contenir, le cahier des charges accepté, une notice explicative dans laquelle le candidat devait préciser les moyens envisagés pour mettre en œuvre la gestion du camping , le plan d'animation et la campagne publicitaire envisagés afin de promouvoir et de dynamiser le camping.

La commission s'est de nouveau réunie le 16 septembre en vue de l'examen des offres et du choix du délégataire.

Après classement des offres, la commission a souhaité rencontrer trois des candidats, Monsieur Alexandre CHARLOT - SARL AQUALEX, la SARL AQUADIS LOISIRS et Monsieur Fabien GAILLARD, pour une présentation orale de leur dossier de candidature, avant décision d'engager une négociation : la société AQUADIS LOISIRS a fait part de son retrait de candidature.

Au vu du rapport de la commission, il indique avoir retenu la candidature de Monsieur Alexandre CHARLOT - SARL AQUALEX CAMPING - Domaine du Lac de Néguenou - 47360 Prayssas et avoir engagé une mise au point du cahier des charges pour l'exploitation du camping, en particulier sur la durée de la convention fixée à 5 années à compter de la notification du marché au délégataire.

Aussi, le conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la commission, du cahier des charges et du projet de convention, décide

- de confier à Monsieur Alexandre CHARLOT - SARL AQUALEX CAMPING, la gestion par affermage des installations du Camping Municipal,
- d'approuver le projet de convention à intervenir, tel qu'il lui a été présenté,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**2014 – 13/12 - V – Présentation des rapports annuels d'activité du SDE (syndicat départemental des énergies)**

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente le rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Energies 24 – S.D.E. 24 - , pour l'exercice 2013

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation

## **2014 – 13/12 - VI – Circuit de la Résistance (animation autour de la Vélo route voie verte)**

A la suite de la construction de la vélo route voie verte, une réflexion sur le thème de la résistance a eu lieu entre les responsables des communautés de communes concernées. Il a été convenu d'établir un circuit reliant quatre sites locaux sur lesquels des faits de guerre ont eu lieu au cours des années 43 :44 :45 :

- Mussidan : rue Raoul Grassin du nom du maire qui a offert sa vie en échange de la vie de 12 otages
- Saint Etienne de Puycorbier : camp de Virolles et site sur le bourg
- Saint Germain du Salembre : Lespinasse
- Neuvic : la Gare

Concernant Neuvic, il est prévu sur l'espace de la gare de marchandises, de restaurer le quai, d'installer 40 mètres de rails d'époque sur lesquels sera installé le wagon identique à ceux utilisés pour la fameuse attaque de juillet 44 . De plus 60 % de la surface de la gare de marchandises sera aménagée en lieu de mémoire dans lequel seront racontées trois histoires à savoir : l'attaque du train de juillet 44, l'épopée héroïque d'Hubert Faure, le chemin de fer à cette époque

Il est prévu des sigles identiques sur les quatre sites, notamment le sigle « Y » au sol, sigle de reconnaissance de la résistance.

Le cabinet d'architecture GRIFFOUL et l'historien ROLLI, ont en charge les études de devraient présenter prochainement leurs travaux et devis.

Une première estimation de travaux est établie à la somme globale de 80 000 € (maitrise d'œuvre 20000 €, travaux d'aménagement 30000 €, achat wagon 20 000 € ).

Ce projet serait éligible à un financement du département et de la Région dans le cadre du programme Leader : pour la présentation du dossier à la Région une délibération approuvant le projet et sollicitant les financements est nécessaire.

Madame SIMON précise qu'il serait intéressant d'associer à ce projet, l'association « Les amis de la Résistance », représentée par Monsieur ZWIEAKER, demeurant à Vallereuil.

## **2014 – 13/12 - VII – mise en application de l'obligation « fourrière » pour les animaux errants**

La commune a une obligation fourrière pour les animaux errants, confiée depuis le début de l'année, à Madame Nina ROBERT, demeurant au lieu dit les Jeandilloux à Neuvic : ainsi elle recueille à son domicile tous les chiens sans propriétaire connu et non identifiés, et se charge de les placer dans les familles d'accueil.

En contrepartie d'une prise en charge par la commune des frais de vétérinaire, d'achat de produits sanitaires et de nourriture, et de frais de déplacement.

Concernant les chats, ils sont recueillis et confiés provisoirement à l'association SOS chats libres afin qu'ils soient stérilisés et identifiés avant de pouvoir être relâchés avec accord de la commune.

Il est proposé au conseil municipal de rembourser à Madame ROBERT, ou à l'association SOS Chats Libres, le montant des frais qui ont été engagés, pour les frais de stérilisation, et les frais de déplacement pour le transport des animaux de Neuvic vers le siège de l'association à Périgueux, sur présentation de justificatifs

## **2014 – 13/12 - VIII – Nouvelle délibération sur les échanges de terrains dans le cadre de la vélo route voie verte**

Par délibération du 20 juin 2013, la commune de Neuvic avait décidé d'acquérir les emprises de terrain nécessaires à la réalisation du projet de vélo route voie verte traversant la commune de Neuvic, par vente ou échange.

Par délibération en date du 11 septembre 2014 le conseil communautaire de la communauté de communes Isle Vern Salembre a décidé de la prise en charge l'ensemble des transactions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Cependant, le notaire chargé de la réaction des actes (Maître VAUBOURGOIN), conseille que la commune réalise directement les deux opérations d'échanges avec le **GFA DES MONTES Représenté par Monsieur Marc DE LAPARRENT et Monsieur Eric QUEYREL**, et cède ensuite à la CCIVS les parcelles concernées.

Il s'agit donc d'un retour à la situation initiale, mais une nouvelle délibération approuvant les échanges est nécessaire.

**Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide**

**- de procéder aux échanges dans les conditions suivantes :**

<b>Acquisitions de terrain par voie d'échange, concernées par la Vélo route Voie Verte</b>	
<b>Propriétaire - GFA DES MONTES</b> <b>Représenté par Monsieur Marc DE LAPARRENT</b> Grangiers - 24350 Mensignac	
<b>Echange entre la commune et le GFA des MONTES</b>	<p><b>1° - parcelles cédées par GFA des MONTES à la commune de Neuvic :</b></p> <p><b>Section BL n° 569p 293 m<sup>2</sup>, 55p 333 m<sup>2</sup>, 56p 141 m<sup>2</sup>, 57p 65 m<sup>2</sup>, 58p 525 m<sup>2</sup>, 59p 412 m<sup>2</sup>, 655p 337 m<sup>2</sup>, 656p 15 m<sup>2</sup>, 61p 405 m<sup>2</sup>, 62p 55 m<sup>2</sup>, 86p 495 m<sup>2</sup>, 89p 86 m<sup>2</sup>, 267p 128 m<sup>2</sup>, 90p 513 m<sup>2</sup>, 709p 95 m<sup>2</sup>, 63p 311 m<sup>2</sup>, 64p 179 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale de 4388 m<sup>2</sup></b></p> <p><b>2° - parcelle cédée par la commune de Neuvic à GFA des MONTES</b></p> <p><b>Section BL 867p, (BL965) pour 3754 m<sup>2</sup></b>  <b>Section BL 966p, pour environ 634 m<sup>2</sup></b></p>
<b>Propriétaire - Monsieur Eric QUEYREL</b> 26, avenue du 08 Mai 1945 - 24110 Saint-Léon sur L'isle	
<b>Echange entre la commune et Monsieur Eric QUEYREL,</b>	<p><b>1° - Parcelles cédées par Monsieur Eric QUEYREL à la commune de Neuvic</b></p> <p><b>Section AL n° 1p 432 m<sup>2</sup>, 2p 91 m<sup>2</sup>, 3p 179 m<sup>2</sup>, 4p 55 m<sup>2</sup>, 25p 799 m<sup>2</sup>, 26p 472 m<sup>2</sup>, 27p 745 m<sup>2</sup>, 146p 865 m<sup>2</sup>, 147p 313 m<sup>2</sup>, 145p 777 m<sup>2</sup>, 171p 1222 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale de 5950m<sup>2</sup></b></p> <p><b>2° - Parcelles cédées par la commune de Neuvic à Monsieur Eric QUEYREL</b></p> <p><b>Section AL, N° 116 pour 8183 m<sup>2</sup>, 117 pour 347 m<sup>2</sup>, 118 pour 1831 m<sup>2</sup>, 119 pour 84 m<sup>2</sup>, 120 pour 567 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale de 11012 m<sup>2</sup></b></p> <p><b>3° - °Constitution d'une servitude sur la parcelle AL 116 : Monsieur Eric QUEYREL autorise la commune de Neuvic à tirer le feu d'artifice du 14 juillet, chaque année, sur la parcelle cadastrée section AL 116</b></p>

*- La parcelle AL 120 – Le Combeau – d'une superficie de 567 m<sup>2</sup> est concernée par une servitude de passage d'une canalisation souterraine d'ERDF et l'installation d'un poste de transformation : cette servitude a fait l'objet d'une convention officialisée avec Electricité réseau distribution de France par acte notarié intervenu par devant Maître Jean René LATOUR, notaire associé 27 rue Gambetta à Périgueux, fin 2011.*

- Précise que les frais relatifs à ces deux transactions sont à la charge de la commune de Neuvic

- précise que les parcelles ainsi acquises dans le cadre de ces échanges seront ensuite rétrocédées à la communauté de communes Isle Vern Salembre , à l'euro symbolique
- Autorise le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

**2014 – 13/12 - IX – Création des comités communaux de feux et forêts (proposition de membres)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'actualiser la liste des membres du Comité Communal Feu de Forêt. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit sa composition :

Monsieur Franck DUPREUILH	Conseiller municipal
Monsieur COUDERT Jean Claude	Conseiller municipal
Monsieur MALBEC André	Conseiller Municipal
Monsieur Anthony GOREAU	Conseiller Municipal
Monsieur BEAUDEAU Alain	Président société de chasse

**2014 – 13/12 - X – questions diverses**

**- création de la commission « subvention aux associations »**

Sont désignés, Monsieur François ROUSSEL, Président, Monsieur Frédéric CHASSIN, vice-président, Monsieur Jean Philippe REMY, Monsieur Franck DUPREUILH, Monsieur Roger PETIT, Monsieur Anthony GOREAU, membres

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12 h 30